



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Service des ressources humaines

Sous-direction du pilotage et de la stratégie

Bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle

Secteur concours et formation préparation concours

RAPPORT DE JURY

CONCOURS EXTERNE POUR L'ACCES AU CORPS D'INGENIEUR DE RECHERCHE DE 2^{ème} CLASSE

Session 2023

Table des matières

I.	LE RAPPEL DE L'ÉPREUVE ORALE UNIQUE D'ADMISSION	3
II.	LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE	3
III.	LE JURY	3
A.	LA COMPOSITION DU JURY	3
B.	LA FORMATION DU JURY ET LA REUNION DE CADRAGE	4
IV.	LE DÉROULEMENT DU CONCOURS	4
A.	L'ÉPREUVE D'ADMISSION : ORAL SUR DOSSIER	4
1)	Le dossier à fournir par le candidat : constats, recommandations et enseignements	4
2)	Observations sur la première partie de l'oral : la présentation de son parcours professionnel par le candidat	5
3)	Observations sur la seconde partie de l'oral : l'entretien-discussion	5
B.	REMARQUES GENERALES SUR LE CONCOURS EXTERNE	5
V.	LES STATISTIQUES	5

I. LE RAPPEL DE L'ÉPREUVE ORALE UNIQUE D'ADMISSION

Le concours externe d'ingénieur de recherche de 2^{ème} classe de la session 2023 a été ouvert dans les spécialités « sciences humaines et sociales » (SHS) et « sciences appliquées aux sciences humaines et sociales » (SASHS).

Conformément à l'arrêté du 11 avril 2019 fixant les règles d'organisation générale et la nature des épreuves des concours externes et internes d'accès aux corps d'ingénieurs de recherche et d'ingénieurs d'études du ministère de la culture, « l'épreuve orale d'admission consiste en une audition du candidat autorisé à prendre part au concours, d'une durée totale de quarante-cinq minutes, prenant appui sur le dossier transmis par le candidat lors de son inscription, aux questionnaires du concours, qui le remettent aux membres du jury.

L'audition débute par la soutenance du candidat, d'une durée de dix minutes, relative à l'organisation de ses recherches et se poursuit par des échanges visant à évaluer le niveau et la nature des connaissances scientifiques ou techniques du candidat dans la branche d'activité professionnelle, spécialité des emplois mis aux concours, son projet professionnel et, le cas échéant, ses motivations et ses aptitudes à s'inscrire dans un contexte professionnel. »

En vue de cette épreuve orale, le candidat établit un dossier qu'il remet à la date fixée dans l'arrêté d'ouverture du concours.

II. LE CALENDRIER DE LA PROCÉDURE

Dates des inscriptions	Du 13 juin au 18 juillet 2023
Consultation des dossiers des candidats	Les 9 et 18 janvier 2024
Epreuve orale d'admission SASHS	Du 22 au 24 janvier 2024
Réunion d'admission SASHS	Le 25 janvier 2024
Epreuve orale d'admission SHS	Du 29 janvier au 1 ^{er} février 2024
Réunion d'admission SHS	Le 2 février 2024

Le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle invite les candidats à consulter régulièrement le calendrier prévisionnel des concours et examens professionnels.

Ce calendrier prévisionnel est accessible à partir du lien suivant : <https://www.culture.gouv.fr/Nous-connaître/Emploi-et-formation/Concours-et-examens-professionnels>

III. LE JURY

A. La composition du jury

Le jury de ce concours était composé des personnes suivantes :

Président :

- Monsieur Jean-Olivier GUILHOT, conservateur général du patrimoine, inspecteur des patrimoines au collège archéologie.

Membres du jury de la spécialité 1 « sciences humaines et sociales » :

- Madame Christine BOUJOT, ingénieure de recherche hors classe, archéologue gestion scientifique et administrative du Morbihan, service régional de l'archéologie, pôle patrimoine, direction des affaires culturelles Bretagne Foulon ;

- Madame Rachel TOUZE, conservatrice en chef du patrimoine, gestion des données scientifiques de l'archéologie, service régional de l'archéologie, pôle patrimoines, architecture et espaces protégés, direction régionale des affaires culturelles Pays de la Loire ;

- Monsieur Jonhattan VIDAL, ingénieur de recherche de 2ème classe, archéologue au service régional de l'archéologie, pôle patrimoines et architecture, direction régionale des affaires culturelles Bourgogne-Franche Comté.

Membres du jury de la spécialité 1 « sciences appliquées aux sciences humaines et sociales » :

- Madame Amy BENADIBA, conservatrice du patrimoine, détachée auprès du ministère de la culture et mise à disposition du groupement d'intérêt public ARC-Nucléart en qualité de directrice scientifique et culturelle ;
- Monsieur Hugues GENEVOIS, ingénieur de recherche, chercheur à l'Institut Jean le Rond d'Alembert ;
- Madame Nathalie MONCOFFRE, directrice de recherche au CNRS, Matice, institut de physique des 2 infinis de Lyon.

B. La formation du jury et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
 - * cadre réglementaire,
 - * déontologie : laïcité, non-discrimination...
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle s'est réuni avec le jury afin d'aborder les modalités d'organisation du concours : le planning et les étapes de la procédure, l'épreuve, le nombre de postes, l'élaboration des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes...

IV. LE DÉROULEMENT DU CONCOURS

A la clôture des inscriptions le 18 juillet 2023, le nombre d'inscrits pour la spécialité SASHS était de 36 candidats. 16 candidats se sont désistés et sur les 20 candidats restants, 18 ont transmis leurs dossiers, qui ont été étudiés par le jury. Seuls 14 candidats se sont effectivement présentés aux auditions.

La même constatation a été faite pour les candidats de la spécialité SHS : 68 inscrits, 40 désistements, et sur les 28 candidats ayant maintenu leur candidature et ayant transmis leurs dossiers, seulement 14 à nouveau se sont effectivement présentés aux auditions.

A. L'épreuve d'admission : oral sur dossier

1) Le dossier à fournir par le candidat : constats, recommandations et enseignements

Pour ce concours, le dossier attendu était constitué des pièces suivantes :

- une copie des titres ou diplômes ;
- un curriculum vitae détaillé ;
- une lettre de motivation de 2 pages dactylographiées maximum ;
- une note décrivant les emplois éventuellement occupés et la nature des activités et travaux réalisés ou auxquels le candidat a pris part en indiquant, dans ce cas, le contenu de leur participation personnelle. Sera jointe à cette note, s'il y a lieu, la liste des références des publications du candidat. Seul l'entretien avec le jury est noté. Les documents fournis par le candidat servent uniquement de support à l'entretien.

Les dossiers types que les candidats sont invités à remettre en amont étant bien conçus, le jury recommande de les remplir soigneusement : ils permettent au jury de préparer ses questions et dispensent le candidat de vouloir être exhaustif durant les 10 minutes de présentation en début d'oral, pour se concentrer sur l'essentiel. Les candidats veilleront à renseigner le dossier en structurant les informations afin d'éviter la répétition d'informations identiques dans les différentes rubriques du dossier.

2) Observations sur la première partie de l'oral : la présentation de son parcours professionnel par le candidat

Comme le prévoit le texte, chaque candidat doit présenter son parcours professionnel dans le temps imparti. Afin de veiller à l'égalité de traitement entre les candidats, dès lors qu'un candidat dépasse le délai imparti, le jury l'interrompt afin de respecter le temps prévu par le texte. Le temps restant est consacré à l'entretien-discussion.

Les 10 minutes de présentation doivent être travaillées. Elles permettent d'exposer le parcours universitaire du candidat et son expérience du monde professionnel sans pour autant devenir une litanie. On appréciera un regard plus distancié, faisant ressortir la cohérence d'un parcours et les acquis, particulièrement au regard des postes ouverts. On doit, bien que cela semble évident, rappeler qu'une lecture attentive des fiches de postes s'impose. Enfin, la présentation d'un projet professionnel montrera la capacité du candidat à se projeter et sa motivation à intégrer le ministère de la culture.

3) Observations sur la seconde partie de l'oral : l'entretien-discussion

Dans le jeu de questions/réponses qui dure 35 minutes minimum, le candidat ne sera pas étonné d'être interrogé, au-delà de son parcours et de ses compétences, sur des questions beaucoup plus larges destinées à mesurer son intérêt et ses motivations : nature et environnement du poste visé, organisation et missions du ministère de la culture. Une bonne connaissance du profil d'un ingénieur de recherche permettra au candidat d'anticiper les questions qui pourraient lui être posées. Ainsi, l'ingénieur de recherche pouvant encadrer du personnel, des questions sur l'expérience du candidat en matière de management, de relations hiérarchiques, de travail en équipe, de mise en place de partenariats permettront d'apprécier son savoir-être, ses aptitudes relationnelles.

B. Remarques générales sur le concours externe

Il a été constaté une défection importante de candidats entre la clôture des inscriptions et les oraux.

Le jury déplore que l'ensemble des candidats absents n'ait pas prévenu le BRECOMEP de leur absence aux auditions. Le jury a été mobilisé de nombreuses heures en vain.

De ce fait, le jury tient à remercier les candidats ayant présenté leurs excuses pour leur absence.

Le jury préconise aux candidats de consulter la brochure d'informations sur le concours mise à disposition sur le site du ministère de la culture en amont de l'ouverture des inscriptions.

Ainsi, il aurait pu être évité, comme ce fut le cas dans ce concours, de « perdre » des candidats inscrits dans la mauvaise filière et d'auditionner un nombre important de candidats qui découvriraient l'existence des profils de postes durant leur audition, voire l'existence de deux filières d'ingénieur de recherche (SHS et SASHS).

Les candidats qui, bien qu'ayant maintenu leur candidature, ne se sont pas présentés disposaient en effet de profils sans rapport avec les compétences recherchées.

Le jury tient à souligner le haut niveau d'ensemble des candidats (docteur ou ingénieur, qualification du Conseil national des universités CNU, engagement dans des programmes de recherche au niveau national, voire international, expertise reconnue dans leur domaine de spécialité, nombreuses publications ...). Toutefois, si le jury a pu apprécier le niveau de la majorité de candidats auditionnés, il s'est étonné de la méconnaissance profonde de certains, des missions et de l'organisation du ministère de la culture, de la filière recherche.

Il constate enfin le nombre particulièrement réduit de candidats présentant un profil en adéquation avec les fiches de poste offertes.

V. LES STATISTIQUES

Nombre de postes offerts à cette session :

- Spécialité « sciences humaines et sociales » : 2
- Spécialité « sciences appliquées aux sciences humaines et sociales » : 4

Spécialité « sciences humaines et sociales »

	Inscrits	Présents	Admis sur liste principale	Inscrits sur liste complémentaire
Femmes	42	6	0	1
Hommes	26	8	2	0
Total	68	14	2	1

Seuil d'admission : 15 sur 20

Amplitude des notes : de 6 à 18 sur 20

Taux de réussite sur le nombre de candidats :

- inscrits : (nombre de lauréats / nombre total de candidats inscrits x 100) : 2,94 %
- présents : (nombre de lauréats / nombre total de candidats présents x 100) : 14,29 %

Spécialité « sciences appliquées aux sciences humaines et sociales »

	Inscrits	Présents	Admis sur liste principale	Inscrits sur liste complémentaire
Femmes	21	9	2	1
Hommes	15	5	2	0
Total	36	14	4	1

Seuil d'admission : 15 sur 20

Amplitude des notes : de 5 à 18 sur 20

Taux de réussite sur le nombre de candidats :

- inscrits : (nombre de lauréats / nombre total de candidats inscrits x 100) : 11,11 %
- présents : (nombre de lauréats / nombre total de candidats présents x 100) : 28,57 %

Monsieur Jean-Olivier GUILHOT
Président du jury